

En savoir plus

Certes, nous savons, pour une bonne part, ce que sont les besoins et nous y répondons plus ou moins. Par exemple sur la mobilité des personnes âgées et l'adaptation de leurs logements. La mobilité des personnes âgées pose la question de l'offre de transport qui est proposée aux populations en dehors de l'automobile. Faut-il développer une offre de transport public pour tous ou pour des publics spécifiques : les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes isolées ? Sur quels territoires faut-il développer cette offre nouvelle, l'agglomération, le pays, l'aire urbaine ?

Par ailleurs, l'adaptation des logements reste souvent un préalable qui permet aux personnes âgées de rester à domicile lorsque surviennent les premiers signes de dépendance. Cependant, ces travaux d'adaptation sont inefficaces si aucune réflexion n'est menée sur l'environnement proche des logements adaptés eux-mêmes. De même, il peut être utile de mettre en place une traçabilité de ces logements dans le secteur public comme dans le secteur privé pour faciliter une migration résidentielle des personnes âgées qui le souhaitent au sein des agglomérations.

Côtés économique et professionnel, nous savons qu'il existe un potentiel considérable d'expériences laissées en jachère – pour ne pas parler de gâchis. Et nous ignorons qu'il y a là une ressource humaine à exploiter pas seulement dans les secteurs associatifs et le bénévolat mais dans l'activité économique réelle (l'énoncé supposerait que le bénévolat et le travail associatif et solidaire ne seraient pas des activités économiques réelles, ce en quoi nous aurions tort !).

Mais pour en savoir plus, il est primordial de redonner la parole aux personnes âgées pour qu'elles expriment dans leur diversité, toutes leurs attentes. Il est nécessaire de réintroduire la part subjective dans les études quantitatives.

Vers une Ville-amie des aînés

Cette écoute peut se faire au travers d'enquêtes qualitatives ou par le biais de dispositifs de concertation spécifiques. Pour aller plus loin, les villes ont à leur disposition une méthodologie dite Protocole de Vancouver (*voir encart*) qui, après sa mise en œuvre, devrait leur permettre d'intégrer le réseau mondial des « Villes-amies des aînés ». Lyon est la première ville française à l'avoir intégré.

Même s'il est commun de dire aujourd'hui que

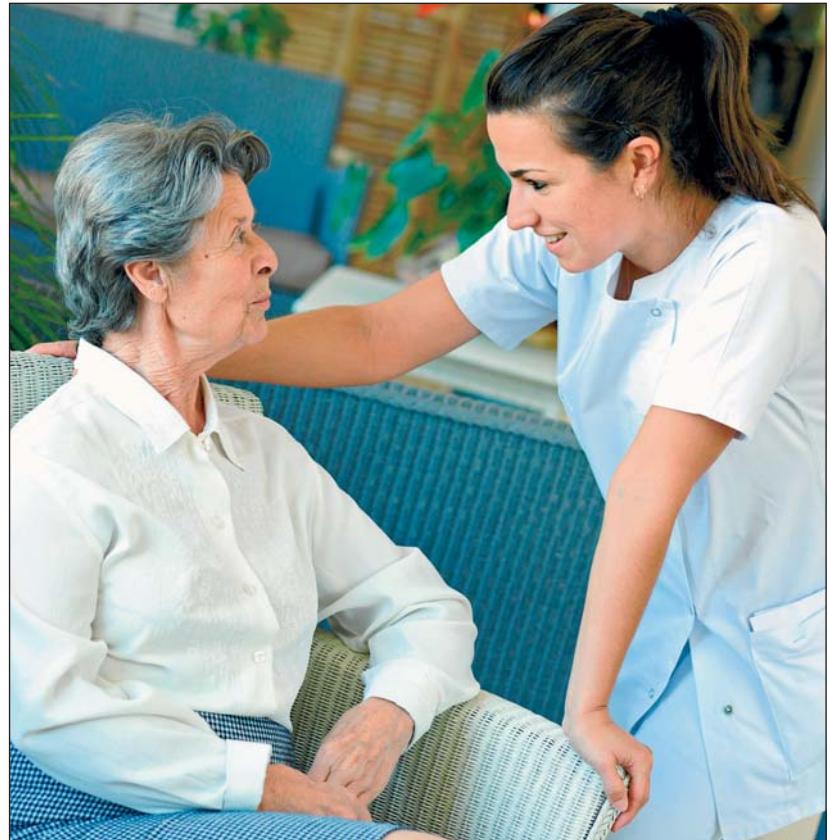
Le réseau Ville-amie des aînés

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé, en 2006, le réseau mondial des Villes-amies des aînés visant à mesurer et à favoriser l'intégration des personnes âgées à l'environnement urbain et, plus largement, à la société. Cette initiative est intervenue à l'issue d'un processus de recherche mené dans 33 métropoles. « Villes-amies des aînés » est un label et un outil. Pour adhérer au réseau, les villes candidates sont invitées à mettre en œuvre la méthodologie proposée dans le protocole de Vancouver consistant à auditer les personnes âgées afin de recueillir leurs avis dans huit domaines de la vie urbaine quotidienne :

- Les espaces et les édifices extérieurs
- Les transports
- L'habitat
- Le respect et la reconnaissance sociale
- La culture et les loisirs
- La communication et l'information
- La solidarité
- Les services de santé

Un audit urbain

Pour aider les collectivités candidates au réseau « Villes-amies des aînés » l'OMS a réalisé un support méthodologique dit Protocole de Vancouver. La méthodologie se déroule en plusieurs étapes. D'abord, faire l'inventaire des structures, des organismes, des associations bref des acteurs intervenant auprès ou pour des personnes âgées ; ensuite, constituer des groupes de parole réunissant des personnes âgées de plus de 60 ans, subdivisés par âge et par catégorie socio-professionnelle ; enfin, identifier les problématiques et les besoins exprimés, recueillir les « impressions de la communauté ». L'audit débouche sur des préconisations et pour éviter qu'elles n'échouent dans un tiroir, elles se traduisent par un plan d'actions, d'actions politiques.



l'allongement de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, voire une chance, on a plutôt tendance à le considérer comme un problème. Un problème économique, social, de santé publique... On y voit même un risque, le cinquième, ou bien une nouvelle plaie, comme celles d'Egypte.

Le vieillissement de la population est une chance et il est possible d'établir une « société pour tous les âges favorisant la contribution des personnes âgées »... et/ou handicapées. Le dispositif « Ville-amie des aînés » est un atout pour développer une politique gérontologique ambi-

tieuse d'autant que les villes de la métropole ont des acquis et une expérience en la matière. La création d'un gérontopole est le dernier exemple de cet engagement.

Alors chiche ?

Un audit des actions, des compétences ? Une enquête qualitative approfondie auprès des personnes âgées ? Une candidature métropolitaine pour recevoir le label « Ville amie des aînés » ? C'est possible. Reims et les villes de la métropole ont des atouts : de la recherche et du développement, et de l'industrie (Silver Economie), des projets politiques, des institutions d'accueil et de soins, des organismes logeurs attentifs, un réseau associatif dense et actif...

THINK TANK « DROITS DE CITÉ » 50 BOULEVARD LUNDY
51100 REIMS - WWW.REIMS-15EME-METROPOLE.FR



1) Quelques sources :

INSEE - Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 - Un vieillissement inéluctable (Sandrine Rigolot - Monique Saliou)

AUDC - Impact du vieillissement de la population Pays de Châlons en Champagne

CESER - 11ème rencontre annuelle - L'économie des seniors pour le développement des territoires

2) On désigne ici la métropole comme territoire rassemblant l'ensemble des communes...

DIDIER MARTZ, PHILOSOPHE